

# Solidarité agricole

Avril 2017, vol. 30, n° 2

**UPA** POUVOIR NOURRIR  
POUVOIR GRANDIR  
Estrie

L'Union des producteurs agricoles

30 ans d'information  
syndicale agricole!

## ÉDITORIAL



François Bourassa, président

### Les ressemblances qui nous unissent

Ayant assisté à la plupart des assemblées des spécialités cette année, je constate que les défis à relever se ressemblent. Obtenir un prix couvrant les coûts de production est un sujet récurrent. Les nombreuses règles à respecter et la tonne de

paperasse à gérer en irritent plusieurs et rendent le métier moins intéressant.

La situation ne s'améliorera probablement pas. Les exigences environnementales et le bien-être animal préoccupent le consommateur. Ce même consommateur veut un produit parfait, sans que son producteur n'intervienne sur la nature laquelle, par définition, est imparfaite.

Plusieurs lois sont sur le point d'être adoptées notamment sur l'utilisation et la réduction des pesticides ainsi que sur la protection des milieux humides. L'UPA présente des mémoires à chaque occasion et fait des représentations pour améliorer l'application des règlements, mais on ne pourra éviter une augmentation des contraintes.

Le projet de loi 122 qui veut reconnaître les municipalités comme des gouvernements de proximité donnera plus de pouvoirs aux municipalités. Assumer plus de responsabilités sans disposer de plus de ressources,

fera en sorte que des compétences ne seront pas toujours au rendez-vous.

Pour les producteurs agricoles et forestiers du Québec, la forme actuelle du projet de loi 122 court-circuite la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) et affaiblit la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA); ce qui n'est pas souhaitable.

Dans son mémoire présenté en commission parlementaire, l'Union formule des recommandations qui permettent à la fois de favoriser la gouvernance de proximité tout en renforçant la protection du territoire et des activités agricoles. Le communiqué et le mémoire sont disponibles sur le site de l'Union à : [www.upa.qc.ca/fr/communiques](http://www.upa.qc.ca/fr/communiques).

### Votre rapport de force

La bataille contre la réforme de la taxation foncière agricole a connu un dénouement heureux et rapide à la suite du départ de Pierre Paradis. L'arrivée de Laurent Lessard comme ministre de l'Agriculture facilite les discussions.

Merci aux productrices et producteurs pour leur appui à la mise en place des moyens de pression. Lorsqu'il s'agit de défendre la gestion de l'offre, la mise en marché collective ou la reconnaissance de nos droits, votre appui améliore le rapport de force de vos dirigeants dans la négociation. N'hésitez pas à vous impliquer à tous les niveaux. Même un petit courriel ou un appel suffisent parfois à donner un coup de pouce à vos représentants.

*François Bourassa*

### SOLIDARITÉ AGRICOLE

Périodique produit et publié par la  
Fédération de l'UPA-Estrie

4300 boul. Bourque, Sherbrooke, Qc J1N 2A6  
819 346-8905 (fabrication syndicale)  
Sans frais 1 855 741-8905  
[www.estrie.upa.qc.ca](http://www.estrie.upa.qc.ca)

Distribution : fermes familiales de l'Estrée  
Tirage : 2 900 exemplaires  
Dépôt légal : ISSN 1488-4372  
Envois poste-publication no de convention :  
40026310

### ESPACES PUBLICITAIRES

Demandez nos tarifs

### ANNONCEZ VOS ACTIVITÉS

Valéry Martin 819 346-8905  
[vmartin@upa.qc.ca](mailto:vmartin@upa.qc.ca)

Date de tombée : 26 mai 2017  
Date de parution : 14 juin 2017

### Dans ce numéro :

Certificat d'autorisation à jour.....	3
Sondage fermes de petite taille.....	3
Mentorat pour administratrices.....	5
Vasage des prairies.....	7
Boutiques en ligne adaptées.....	14
Transférer selon ses besoins.....	15

## Bienvenue aux nouveaux membres\*

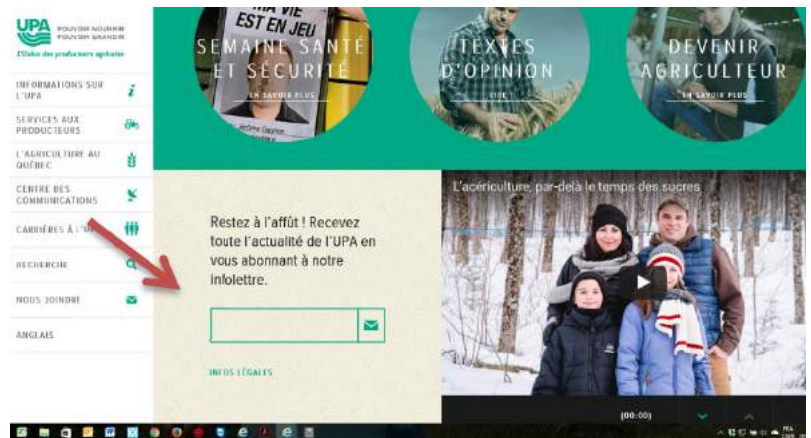
#	Entreprises	Membres	Production	Syndicat local
1.	Ferme Lencrest de la Vallée inc.	Maureen McMahon, Mélissa Bowers et Philip Aitken	Laitière	Coaticook
2.	Ferme Roulac Holstein inc.	Louise Therrien et Stéphane Roulx	Laitière	Des Sources
3.	Ferme JA Coates SENC	Audrey Diepstraten et Jimmy Coates	Bovine	Haut-St-François
4.		Maxime Hébert	Bovine	Val-St-François et Sherbrooke

\*Un nouveau membre est un producteur (nouvelle entreprise) ayant signé volontairement son bulletin d'adhésion depuis la dernière parution.

## Infolettre grand public de l'Union

Vous avez le goût de partager ce qui se fait dans votre Union avec vos amis qui s'y connaissent moins en agriculture ou en syndicalisme agricole? Invitez-les à s'inscrire à l'infolettre grand public directement sur la page d'accueil du site Web de l'Union : [www.upa.qc.ca](http://www.upa.qc.ca).

Il suffit d'inscrire un courriel à l'endroit prévu à cet effet, au centre de la page, pour être informé de tout ce qui peut intéresser Monsieur et Madame Tout-le-monde en matière d'agriculture québécoise. Parions que vous aussi allez y apprendre quelque chose!



## Répertoire des programmes d'aide accessibles à la relève agricole

Le service de comptabilité et de fiscalité de l'UPA vient de publier une mise à jour du Répertoire des programmes d'aides accessibles à la relève agricole.

Ce guide couvre l'ensemble des outils offerts par les différents organismes du milieu agricole. Vous pouvez y accéder via le site Web de l'UPA-Estrie au [www.estrie.upa.qc.ca](http://www.estrie.upa.qc.ca).

Renseignez-vous auprès de Bernard Lévesque, directeur du Service de comptabilité et fiscalité de la Fédération de l'UPA-Estrie via [blevesque@upa.qc.ca](mailto:blevesque@upa.qc.ca) ou au 819 346-8905, poste 139.



## Avez-vous vérifié votre certificat d'autorisation dernièrement?

*Diane Lacroix, directrice régionale*

Vous avez développé un nouveau marché pour vos produits? Vous devez produire davantage? Il est très important de vérifier votre certificat d'autorisation (CA), afin que le nombre de kilogrammes annuels de phosphore autorisé soit respecté tel que prévu par le *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA).

Si vous avez un doute, vérifiez auprès de votre agronome. Votre CA doit toujours être en règle. L'inspecteur du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pourrait vous émettre un avis de non-conformité si votre entreprise ne respecte pas les limites prévues à son CA.

Lorsqu'un ou des éléments de non-conformité au REA sont observés lors de l'inspection d'une exploitation agricole, les actions suivantes peuvent être entreprises selon la gravité de l'infraction commise :

- Un avis de non-conformité est acheminé à l'exploitant, qui a alors la possibilité de proposer un plan des correctifs à apporter afin de rendre son exploitation conforme;
- Un avis de non-conformité peut mener à l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire (SAP) par un directeur régional, laquelle consiste en une amende infligée à l'exploitant fautif;
- Un avis de non-conformité peut aussi mener à la transmission du dossier de l'exploitant aux fins d'enquête et de poursuites pénales.

Le montant d'une SAP varie en fonction du manquement observé et peut atteindre un montant de **250 \$ à 2 000 \$ pour une personne physique** et de **1 000 \$ à 10 000 \$ dans les autres cas (personnes morales)**.

## Sondage à l'intention des propriétaires de fermes de petite taille La Fédération de l'UPA-Estrie veut vous connaître

*Dominique Desautels, conseillère à la vie syndicale*

Dans la foulée de la démarche *L'UPA du futur*, la Fédération de l'UPA-Estrie et les syndicats locaux qui y sont affiliés ont mis en place, au sein de leur conseil d'administration, un poste occupé par un représentant des fermes de petite taille. Selon la définition retenue par l'Union des producteurs agricoles, une ferme de petite taille est une ferme qui produit des revenus agricoles bruts inférieurs à 50 000 \$. Depuis 2015, un comité réunit ces représentants.



*Pour trouver avec précision & fiabilité, la mesure recherchée!*

177, de L'Église, Martinville, QC, J0B 2A0  
[balancesgosselin@gmail.com](mailto:balancesgosselin@gmail.com)  
[www.balancesgosselin.com](http://www.balancesgosselin.com)

En prévision d'une rencontre provinciale de tous les représentants des fermes de petite taille, le comité fermes de petite taille souhaite connaître davantage la réalité des propriétaires de fermes de petite taille sur le territoire de l'Estrie.

Vous êtes propriétaire d'une ferme générant des revenus de moins de 50 000 \$? Vous êtes invités à répondre à un sondage en vous rendant sur le site de l'UPA-Estrie au [www.estrie.upa.qc.ca](http://www.estrie.upa.qc.ca) ou en consultant notre page Facebook au [www.facebook.com/upaestrie](http://www.facebook.com/upaestrie). Le comité fermes de petite taille sera ainsi en mesure de mieux porter vos préoccupations au sein des instances de l'UPA.

Pour de plus amples informations sur les travaux et activités du comité fermes de petite taille, vous pouvez communiquer avec Dominique Desautels, conseillère à la vie syndicale, au 819 346-8905, poste 135 ou, par courriel, au [d-desautels@upa.qc.ca](mailto:d-desautels@upa.qc.ca).

Préparez votre saison

## Des panneaux pour accroître la sécurité

*Valéry Martin, conseillère aux communications*

Même s'il est permis de dépasser un tracteur de ferme muni d'un triangle sur une double ligne jaune, certains accidents surviennent lorsque les automobilistes ne prêtent pas attention à un tracteur qui tourne à gauche.

S'inspirant d'une idée de l'UPA de Chaudière-Appalaches, l'UPA-Estrie a décidé de rendre disponibles des panneaux de signalisation.

Ces panneaux d'aluminium, visibles et réfléchissants, peuvent être installés à l'arrière des remorques de tracteurs afin de rappeler aux automobilistes d'être prudents.

Attention : ces panneaux sont une mesure supplémentaire et optionnelle de prévention et ne remplacent pas le triangle rouge et orange, qui est en tout temps obligatoire!

Les panneaux sont vendus à la réception de nos bureaux au prix de 15 \$ taxes incluses. Informez-vous auprès de Karolina Brzezinska au 819 346-8905, poste 101.



Invitation

## Assemblée générale annuelle 2016-2017

*Réal Marcoux, président, Réseau Agriconseils de l'Estrie*

À tous les producteurs agricoles et transformateurs-artisans de l'Estrie, il nous fait plaisir de vous inviter à participer à l'assemblée générale annuelle du Réseau Agriconseils de l'Estrie

Quand : vendredi **26 mai 2017 à compter de 13 h**

Où : MAPAQ-Estrie, 4260, boul. Bourque à Sherbrooke, salle des Cantons.

L'assemblée annuelle est l'occasion de prendre connaissance des principales activités en termes de services-conseils qui ont occupé l'année laquelle se terminait le 31 mars 2017 et de celles prévues pour l'année 2017-2018. Quatre postes d'administrateur dont deux à titre de producteur sont en élection. **Tout producteur utilisateur de services-conseils intéressé à se présenter comme administrateur est prié de donner son nom à Diane Lacroix, directrice de la Fédération de l'UPA-Estrie avant le 28 avril 2017.** Ceux qui aimeraient discuter avec les membres du conseil d'administration sont les bienvenus. Un repas sera offert gracieusement par le réseau à compter de 12 h.

Pour participer à notre assemblée, vous devez obligatoirement vous inscrire **avant le 24 mai** à l'adresse suivante : [stardif@agriconseils.qc.ca](mailto:stardif@agriconseils.qc.ca) ou au 819 829-0641 et indiquer si vous prendrez part au repas ou non. En espérant vous compter parmi nous.



# Du mentorat pour favoriser l'implication des femmes

Yolande Lemire, présidente des Agricultrices de l'Estrie

La Fédération des agricultrices du Québec (FAQ) est fière de lancer son nouveau programme de mentorat pour favoriser l'implication des femmes dans les structures de l'UPA.

Grâce au Secrétariat à la condition féminine et au programme *À égalité pour décider*, la Fédération des agricultrices du Québec coordonnera un projet d'une durée d'un an qui permettra à 25 administratrices de l'Union d'être formées afin d'occuper des postes de décision et viser à augmenter la représentativité des femmes au sein de l'Union.



## Pourquoi un tel projet?

Il semble que depuis plusieurs années, la représentativité des femmes dans des postes de l'Union ne fluctue pas. Elles représentent seulement 14 % des élues de l'organisation. Dans l'optique de hausser la représentativité féminine auprès de l'Union, la FAQ a décidé de proposer un moyen simple et efficace : l'accompagnement par le mentorat.

Le programme de mentorat permettra un accompagnement personnalisé dans le développement de compétences recherchées par la participante. Le ou la mentor répondra à des incertitudes, contribuera à renforcer la confiance en elle de la mentorée, l'informer sur le fonctionnement d'un conseil d'administration et survolera bien d'autres sujets pertinents lui permettant une meilleure compréhension de l'Union.

Les objectifs du programme sont nobles :

- Recruter et former 25 dyades mentors — mentorées
- Proposer une aide d'appoint aux élues en place
- Développer le goût de l'implication au sein de l'Union

Les Agricultrices de l'Estrie sont fières de s'associer à ce projet formateur et porteur. Les administratrices sont d'ailleurs à la recherche d'agricultrices désireuses de participer à ce projet. Tout comme elles sont à la recherche de mentors soit de femmes ou d'hommes désireux de partager leurs connaissances de l'Union. La relation mentorale est un partage de connaissances. Et bien souvent, les deux parties sortent gagnantes de cet échange. Informez-vous ou impliquez-vous en contactant Yolande Lemire au 819 432-1936.

Avis de convocation

## AGA du Plan conjoint des Producteurs forestiers du Sud du Québec

Martin Larrivée, ing.f., Directeur général,  
Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec (SPFSQ)



Syndicat des  
Producteurs forestiers  
du Sud du Québec

Les productrices et producteurs forestiers du Sud du Québec sont invités(es) à participer à l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des Producteurs forestiers du Sud du Québec qui se tiendra :

le **jeudi 27 avril à 19 h 30**  
au Centre communautaire Richard Gingras  
4503, chemin Saint-Roch Nord, Sherbrooke

Veuillez prendre note que seuls les délégués élus par les assemblées de secteurs tenues à l'hiver 2017 en vertu du *Règlement sur la division en groupes des producteurs forestiers du Sud du Québec* ont le droit de vote, mais que toutes les productrices et producteurs ont droit de parole et peuvent discuter des items à l'ordre du jour.



**DES HOMMES ET DES FEMMES  
FIERS D'INNOVER ET  
RESPONSABLES PAR NATURE.**

[www.lesleveursdeporcsduquebec.com](http://www.lesleveursdeporcsduquebec.com)

  
**Les Éleveurs  
de porcs de l'Estrie**

*François Roberge, conseiller à la vie syndicale*

## Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale des Éleveurs de porcs de l'Estrie ainsi que celle des éleveurs en groupe se tiendront le :

**Un brunch vous est offert  
Gratuitement dès 10 h !**

**jeudi 6 avril 2017**

**à 11 h**

**à l'Érablière Landry**

830, rue Pope (route 108) à Cookshire-Eaton

Venez rencontrer les représentants des Éleveurs de porcs de l'Estrie, des Éleveurs de porcs du Québec et d'Olymel qui seront présents pour parler de divers dossiers et répondre à vos questions.

## Formation - Euthanasie en production porcine Utilisation du pistolet percuteur

L'Équipe québécoise de santé porcine (EQSP) offrira de nouvelles sessions de formation sur l'utilisation de différents modèles de pistolets percuteurs comme le recommandent les normes de bien-être animal. Éleveurs, transporteurs et intervenants du secteur porcin sont invités à s'inscrire auprès de Dre Nadia Bergeron, par téléphone au : 450 679-0540, poste 8344, ou encore par courriel à : [nbergeron@eqsp.ca](mailto:nbergeron@eqsp.ca).

Une séance théorique (environ 1 h 45)

Une séance pratique avec utilisation de pistolets percuteurs  
sur des têtes de porc de toutes catégories (environ 1 h 30 - 1 h 45)

Les prochaines formations seront offertes aux dates et lieux suivants :

### **Saint-Hyacinthe**

Jeudi 20 avril 2017 de 13 h 30 à 17 h

Complexe de diagnostic et d'épidémiologie vétérinaires du Québec, 3220, rue Sicotte.

### **Québec**

Mercredi 10 mai de 13 h 30 à 17 h

Laboratoire d'expertise en pathologie animale du Québec, 2560, rue Einstein.

Coût : 50 \$ (taxes incluses) par participant.

## Vasage de vos prairies

### Une solution quand l'hiver a été rigoureux

*Geneviève Régimbald, agr., Club agroenvironnemental de l'Estrie*



Les chauds rayons du soleil commencent à se pointer le nez tout comme les pousses de vos prairies et pâturages. Et si les légumineuses n'avaient pas tenu le coup?

Le dégel de février et l'accumulation de glace à certains endroits ont pu être fatals pour vos plantes fourragères. Il sera important de faire le tour de vos champs pour en constater l'état. Votre conseiller du Club agroenvironnemental de l'Estrie pourra vous aider à faire ce constat en déterminant le nombre de plants de légumineuses par pied carré et la superficie de sol sans plantes fourragères.

#### **Une fois le constat fait qu'est-ce qu'on fait? On rénove ou on détruit?**

Le vasage permet de rénover une prairie ou un pâturage qui aurait subi des dommages localisés, sans avoir à travailler le sol et tout recommencer. Un bon diagnostic permettra de choisir la plante et la technique appropriée.

L'espèce à privilégier est le trèfle rouge ou blanc, pour son implantation agressive et l'absence d'autotoxicité. En contraste, la luzerne produit une toxine qui inhibe la germination, le développement des racines et la croissance des nouvelles plantules de la même espèce.

Il est possible de faire le semis à la volée avec un VTT sur sol gelé, lorsque le sol gèle la nuit et dégèle le jour. De cette façon, la semence entre en contact avec le sol par l'action du gel et du dégel. Pour bien réussir cette technique, il faut s'assurer qu'il n'y ait pas trop de résidus en surface et que le sol ne soit pas totalement ressuyé. Il faut également s'assurer qu'il n'y ait pas une trop forte pression de mauvaises herbes pour que les plantules n'aient pas trop de compétition.

Les semoirs de type APV se prêtent bien au vasage. Les doses de semis recommandées sont de 6 à 10 kg/ha (4,5 à 9 lb/acre) pour le trèfle rouge et de 2 à 4 kg/ha (1,8 à 3,6 lb/acre) pour le trèfle blanc.

Si les pertes sont trop importantes, un semis de surface effectué avec un semoir à semis direct ou avec un semoir à céréales modifié pour que les tubes du coffre à fourragères soient dirigés vers les disques peut être envisagé.

Pour vous accompagner dans votre constat de la situation et pour choisir la technique de vasage adaptée à votre problématique particulière, contactez votre conseiller du Club agroenvironnemental de l'Estrie!

Tél. : 819 820-8620

Sans frais : 1 866 820-agro(2476)

<http://caeestrie.com>



Photo d'un quadrat prise lors d'un constat de population.

# L'AGA des PLE dévoile les gagnants régionaux des prix Lait'Xcellent

Mariane Paré, agr., conseillère à la vie syndicale



Lors de l'assemblée générale du 6 mars dernier, les Producteurs de lait de l'Estrie ont dévoilé les noms des entreprises ayant obtenu les meilleurs résultats pour la qualité de leur lait. Toutes nos félicitations! Les gagnants nationaux seront connus lors de l'AGA des Producteurs de lait du Québec prévue les 12 et 13 avril prochain.

<b>Or</b>	<b>Ferme Jovigny inc.</b>	Nantes
<b>Argent</b>	<b>Ferme Roggua enr.</b>	Stanstead
<b>Bronze</b>	<b>Bombardier Daniel &amp; Johanne</b>	Maricourt
<b>4</b>	<b>Ferme Filiale St-Ludger inc.</b>	St-Ludger
<b>5</b>	<b>Ferme Turcotte enr.</b>	Marbleton
<b>6</b>	<b>Ferme Kajo SENC</b>	Coaticook
<b>7</b>	<b>Ferme Leda SENC</b>	Lawrenceville
<b>8</b>	<b>René Lachance</b>	Stornoway
<b>9</b>	<b>Hodgdale Farm inc.</b>	Ulverton
<b>10</b>	<b>Ferme Son'y inc.</b>	Val-Joli



## Liste des producteurs de lait de l'Estrie ayant l'appareil de détection d'antibiotiques – Charm E-Z lite

Nom	Nom de la ferme	Municipalité	# téléphone	# cellulaire
<b>Marcel Blais</b>	Ferme Marcel Blais et Famille inc.	La Patrie	819 888-2779	819 574-0023
<b>Douglas Morrison</b>	Melboro Holstein Farm Reg.	Kingsbury	819 826-2755	819 679-0847
<b>Denis Hébert</b>	Ferme Hébert et Filles SENC	Coaticook	819 570-0679	
<b>Roger Ferland</b>	Ferme Ferland Roger & Ginette SENC	Stanstead	819 876-7216	
<b>Karine Moreau</b>	Ferme Kajo SENC	Coaticook	819 849-0862	819 571-8907
<b>Christian Bouffard</b>	Ferme du Cabouron inc.	Saint-Romain	418 486-2855	819 570-0772
<b>Guillaume Nadeau</b>	Ferme Rédeau et Fils SENC	Coaticook	819 829-8143	
<b>Mélanie Beauregard</b>	Pamada Holstein SENC	Valcourt	450 532-4124	
<b>Lynne Martel-Bégin</b>	Ferme Rivière Verte inc.	Bury	819 574-4615	
<b>Vincent Lachance</b>	Ferme Comptal inc.	Compton	819 835-5386	819 570-3777
<b>Claude Goulet</b>	Ferme Goutel inc.	Courcelles	418 483-5884	819 583-9350
<b>Serge Lapointe</b>	Ferme Émilien Lapointe et Fils SENC	Lambton	418 486-7234	418 802-0048
<b>Serge Beauvais</b>	Ferme Magolait enr.	Magog	819 868-0202	819 571-8904
<b>Alexandre Cliche</b>	Cliche Holstein inc.	Ayer's Cliff	819 574-8634	
<b>Éric Blouin</b>	Ferme J.B. Blouin & Fils inc.	St-Ludger	819 548-5186	819 548-5201
<b>Monia Grenier</b>	Ferme Pério inc.	Wotton	819 828-2076	



## J'ai vendu du maïs et mon acheteur ne paie pas.

### Quels sont mes recours?

*Dominique Desautels, conseillère à la vie syndicale*

Il arrive parfois que des producteurs qui vendent des grains ou des céréales aient de la difficulté à être payés par l'acheteur. Sachez que, si vous avez effectué votre vente dans le cadre du Plan conjoint des producteurs de grains du Québec, vous pouvez effectuer une réclamation pour non-paiement par un titulaire de permis d'acheteur de grain auprès de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ). Toutefois, certaines conditions doivent être respectées.

Tout d'abord, votre acheteur doit être autorisé par la RMAAQ, c'est-à-dire qu'il doit être titulaire d'un permis d'acheteur délivré par celle-ci. De plus, votre grain doit être vendu pour être payé dans les 14 jours. Le grain qui fait l'objet d'une vente différée, c'est-à-dire payable dans plus de 14 jours, et le grain entreposé qui demeure la propriété du producteur ne sont pas couverts. Attention! Si vous avez convenu verbalement avec votre acheteur qu'il pouvait vous payer dans plus de 14 jours, la RMAAQ considère qu'il s'agit d'un contrat tacite. Cette vente ne peut pas faire l'objet d'une réclamation.

Vous respectez les conditions et n'avez pas été payé? Sachez que vous disposez de 7 jours ouvrables pour déposer votre réclamation. Dépassé ce délai, vous n'aurez pas de recours auprès de la RMAAQ. Par exemple, vous vendez du grain et l'acheteur en prend possession le 10 avril. Ce dernier doit vous payer avant le 24 avril. S'il ne le fait pas, vous avez jusqu'au 1<sup>er</sup> mai pour faire parvenir votre demande de réclamation.

Pour effectuer une réclamation vous devez remplir et envoyer à la RMAAQ le *Formulaire de réclamation pour non-paiement de grain*, accompagné des documents pertinents (factures, billets de pesée, reçus, etc.) qui permettent de faire la preuve du montant réclamé. Si votre réclamation est recevable, la RMAAQ prend les mesures prévues par le règlement pour exiger le paiement auprès de l'acheteur.

#### **Pour maintenir son droit de recours, il faut :**

- Vendre son grain auprès d'un acheteur autorisé par la RMAAQ
- Ne pas entreposer le grain pour l'acheteur;
- Ne pas conclure d'accord, même verbal, pour un paiement au-delà de 14 jours;
- En cas de non-paiement, procéder à la réclamation dans les 7 jours ouvrables.

Vous trouverez facilement toute l'information concernant les réclamations pour non-paiement, ainsi qu'un calendrier pour le calcul des délais de paiement et de réclamation sur le site Internet de la RMAAQ :

[www.rmaa.qouv.qc.ca/index.php?id=124](http://www.rmaa.qouv.qc.ca/index.php?id=124).

N'hésitez pas à le consulter afin d'avoir en main tous les outils pour assurer un bon suivi de vos ventes.

### **Gala des prix d'Excellence en environnement des Cantons-de-l'Est - 2017**

Vous travaillez fort pour réduire l'empreinte écologique de vos activités et respecter l'environnement qui vous entoure. Ces efforts et les réalisations qui en découlent doivent être reconnus et valorisés.

Le Gala des Prix d'excellence en environnement fait rayonner depuis 23 ans les réalisations environnementales des acteurs régionaux.

Cette visibilité vous permet de devenir un modèle pour vos confrères et ainsi maximiser les retombées environnementales !

Visitez le site web [www.fondationfee](http://www.fondationfee)  
pour obtenir détails et formulaire.

Toutes les candidatures doivent être reçues  
le 9 juin 2017.

Les prix seront remis lors du gala à l'automne 2017.



Venez apprendre comment rentabiliser les programmes AGRI

## Agri utile, Agri-avantageux!

*Brigitte Tardif, conseillère à la vie syndicale*



Le Syndicat local de l'UPA du Haut-Saint-François invite **tous les producteurs et toutes les productrices agricoles de l'Estrie** à une soirée d'information visant à démystifier les différents programmes AGRI et à optimiser leurs impacts sur votre entreprise.

Des représentants de la Financière agricole du Québec (FADQ) vous présenteront les caractéristiques et les différentes conditions d'admissibilité aux différents programmes. Les spécialistes répondront à toutes vos questions. L'adhésion aux programmes AGRI, est-ce obligatoire? Ça fonctionne comment? Est-ce payant et avantageux pour mon entreprise?

Nous vous attendons donc le **mardi 18 avril** à 19 h 30  
À la Salle Guy-Veilleux, 75, rue Castonguay à Cookshire.

Réservez dès maintenant votre place en contactant Karolina Brzezinska au 819 346-8905, poste 101.  
Café et collations vous seront offerts. N'oubliez pas d'insérer ce rendez-vous à votre agenda!

**Agri-stabilité**

**Agri-Québec Plus**

**Agri-investissement**

**Agri-Québec**

MRC de Coaticook

## Consultation des personnes utilisatrices de services en santé mentale

*Dominique Desautels, conseillère à la vie syndicale*



Pro-Def Estrie, en collaboration avec L'Éveil, ressource communautaire en santé mentale, organise une consultation auprès des personnes utilisatrices de services en santé mentale qui résident dans la MRC de Coaticook.

Les objectifs de cette consultation sont d'identifier les besoins et les attentes, de faire un état de la situation et d'identifier des enjeux sur lesquels il serait important travailler pour assurer un meilleur soutien aux personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale.

Les plus récentes recherches sur la question confirment des taux de détresse et de suicide plus élevés chez les agriculteurs que ceux observés dans l'ensemble de la société. Il est donc important que les producteurs agricoles participent à cette consultation, particulièrement s'ils reçoivent ou ont reçu des services en santé mentale.

La consultation se tiendra le 10 avril prochain, de 13 h 30 à 16 h, dans les locaux de L'Éveil, au 240, rue Roy à Coaticook. Les participants pourront faire valoir leur point de vue de vive voix ou par écrit, grâce au questionnaire qui leur sera remis sur place. Les personnes qui souhaitent participer doivent confirmer leur présence avant le 6 avril, en téléphonant à L'Éveil, au 819 849-3003.

Ensemble pour l'emploi agricole

## Retour sur le colloque d'AGRicarrières

Valérie Giguère, conseillère à la main-d'œuvre agricole

Le 16 mars dernier, le colloque annuel du comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole s'est tenu en Estrie. « Ensemble pour l'emploi agricole » avait pour but de sensibiliser les participants au fait qu'il existe des préjugés liés aux emplois dans le secteur agricole et de démontrer que tous ensemble, nous arriverons à mieux pourvoir les postes offerts en agriculture.

Des projets et des initiatives intéressantes ont été présentés, notamment le nouveau projet de stage et d'intégration en production laitière, lancé en 2016 en Montérégie et au Centre-du-Québec. Les intervenants de l'Estrie songent à reproduire l'expérience ici.

Les participants ont aussi échangé sur la manière d'attirer des candidats et sur le développement de formations et de méthodes d'apprentissage visant l'augmentation du bassin de travailleurs qualifiés. Finalement il fut question de l'importance d'offrir des conditions de travail favorables pour conserver ses employés.

En terminant, merci à Lyne Girard de l'Érablière Caséal qui a confectionné les paniers cadeaux remis aux conférenciers et aux panelistes de l'évènement.

### ATTENTION!

Le salaire minimum passera à 11,25 \$ l'heure à partir du 1<sup>er</sup> mai 2017.

Pour les salariés payés au rendement le taux passera à :  
3,33 \$ / kg pour les cueilleurs de framboises et à  
0,89 \$ / kg pour les cueilleurs de fraises.

## La relève agricole de l'Estrie au Congrès de la FRAQ

Syndicat de la relève agricole de l'Estrie (SYRAE)



La Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) a célébré en grand ses 35 ans d'existence lors de son Congrès annuel à Lévis les 9, 10 et 11 mars. Le comité organisateur de La Relève agricole de Chaudière-Appalaches avait mis toute la gomme pour faire de ce rassemblement un point fort de l'existence de l'organisation porte-parole de la jeunesse agricole des quatre coins du Québec.



La délégation du SYRAE. Première rangée : David Beauvais, Vincent Bolduc et Philippe Pagé. Deuxième rangée : Maxime Lafond, Maude Fontaine et Francis Mayrand, Alexandre Roy.



Sylvianne Bégin, productrice de Bury, a été honoré durant le banquet de la relève pour toutes ses années d'implication à la FRAQ!

# Schéma de couverture de risque en sécurité incendie

Mariane Paré, agr., conseillère à la vie syndicale

Le Syndicat local de l'UPA des Sources appuie le travail de la MRC des Sources dans l'application du schéma de couverture de risques en sécurité incendie. Cet outil de planification à court, moyen et long terme est indispensable pour accroître la sécurité sur le territoire.

Les préventionnistes visitent votre ferme et vous font des recommandations. Ils récoltent des informations pour mieux planifier des interventions d'urgence à votre ferme. C'est avantageux et plus sécuritaire pour vous et votre famille. Ce n'est nullement en lien avec vos assurances. N'hésitez pas à les accueillir et à collaborer avec les préventionnistes. Aidez-les à vous aider.

## Travailler de façon sécuritaire à bon prix

Le Syndicat local de l'UPA des Sources offre des ensembles de harnais de sécurité à des prix intéressants pour tous les producteurs agricoles de l'Estrie.



FP3006D

Choix # 1



FP3006D

Choix # 2



Choix # 3



Choix	Description	Prix de détail standard	Prix spécial aux producteurs agricoles de l'Estrie
<b>Choix # 1</b>	Harnais multi-classes (CSA, A, D, E, L, P) longue simple fixe avec absorbeur	276 \$ tx. incl.	197 \$ tx. incl.
<b>Choix # 2</b>	Harnais multi-classes (CSA, A, D, E, L, P) longue double fixe en « Y » avec absorbeur	353 \$ tx. incl.	251 \$ tx. incl.
<b>Choix # 3</b>	Câble de sécurité 5/8 x50' avec mousqueton et coulisseau automatique	220 \$ tx. incl.	158 \$ tx. incl.

Pour commander, veuillez contacter Karolina Brzezinska à la Fédération de l'UPA-Estrie au 819 346-8905, poste 101. Cette offre est valide jusqu'au **15 mai 2017**.

# Cultures de couverture dans la MRC des Sources

Catherine Gauthier-Dion, agente en agroenvironnement



Le 9 mars dernier s'est tenue à Wotton une rencontre entre producteurs agricoles sur le thème des cultures de couverture et de la protection des sols. Près de 45 producteurs ont répondu à l'invitation de la MRC des Sources et du Syndicat local de l'UPA des Sources. Ils ont pu en apprendre davantage sur les cultures de couverture et leur rôle pour améliorer et retenir le sol, pour capter les éléments fertilisants et pour faire compétition aux mauvaises herbes.

La planification des rotations de culture et le choix des espèces à planter sont deux sujets qui ont suscité beaucoup de questions pour Ermin Menkovic, agronome au MAPAQ et conférencier invité. Un autre point fort de l'événement a été la présentation de Sylvain Laroche, agronome au Club agroenvironnemental de l'Estrie. M. Laroche s'est inspiré de la ferme de l'un de ses clients « allergique aux pertes de sol » pour présenter différents types d'aménagements hydroagricoles et d'ouvrages de protection des sols.

Cet événement s'inscrivait dans un processus de consultation des producteurs de la MRC. En effet, ceux-ci ont été questionnés sur leurs intérêts, leurs besoins en formation et leurs motivations à entreprendre des actions de protection des sols afin de pouvoir leur offrir du soutien et du suivi dans leurs démarches de développement durable.

## Érosion au champ

Chaque printemps vous constatez de l'érosion dans vos champs? Après une pluie intense, vous apercevez des rigoles ou des ravins sur vos terres? Vous vous interrogez sur les conséquences de ces pertes de sol pour votre entreprise?

Si vous habitez dans la MRC des Sources ou que votre exploitation est située dans le bassin versant des Trois-Lacs, contactez-nous! Nous disposons de l'équipe nécessaire pour vous proposer des solutions et vous aider à obtenir du financement pour vos ouvrages hydroagricoles. Téléphonnez à l'agente en agroenvironnement de la MRC des Sources au 819 879-6661, poste 233.



## La Caravane Santé des Sols passe à St-Georges-de-Windsor

La Caravane Santé des Sols se tiendra le 25 avril prochain dans les champs de la ferme Patrivan sur la rue Marcotte à St-Georges-de-Windsor (à côté du terrain de soccer).

Au programme, 4 ateliers sur la protection du sol : profil de sol, compaction, drainage et vie dans le sol. Réservez dès aujourd'hui votre place et votre dîner (payable d'avance) au 819 879-6661, poste 233.

**BANQUE DE TERRES.CA**   
Des paysages aux paysans

## La MRC des Sources offre maintenant le service Banque de terres

Banque de terres permet de jumeler des agriculteurs, des propriétaires fonciers et des aspirants-agriculteurs selon des ententes sur mesure soit de location, de partenariat, de transfert, de démarrage ou de mentorat. De plus, Banque de terres offre un accompagnement personnalisé tout au long du processus de jumelage.

Si vous avez une parcelle de terre ou un bâtiment agricole disponible, si vous souhaitez transférer votre entreprise à une relève non-apparentée ou simplement pour partager votre savoir-faire, la Banque de terre peut vous aider à réaliser vos projets. Contactez la coordonnatrice du projet au 819 879-6661, poste 233.

## Des boutiques en ligne de plus en plus adaptées

Ghislain Lefebvre, directeur, Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie (CIBLE)

Le CIBLE a organisé un 5 à 7 sous le thème des boutiques en ligne le 16 février dernier à Magog. Pendant la soirée, deux conférencières ont témoigné de leur démarche pour vendre leurs produits en ligne.

### Plateformes adaptées

Laurie-Anne Dubeau de Le Petit Mas de Martinville qui s'occupe de la boutique en ligne de l'entreprise depuis trois ans a expliqué à l'assistance comment les ventes avaient augmenté au cours de cette période. Si la plateforme utilisée au départ a bien servi l'entreprise, le volume de vente actuel est devenu difficile à gérer. L'entreprise doit se tourner vers un système un peu plus couteux, mais qui permettra une plus grande efficacité dans le suivi des commandes.

### Communications

Pour Mélissa de l'entreprise Herbes Orford le principal message à retenir pour les producteurs présents est qu'une boutique en ligne c'est comme une boutique réelle. Il faut s'en occuper pour que des clients viennent y acheter. Il est nécessaire de promouvoir la boutique en ligne en synergie avec les autres plateformes Web : site Web, blogue, médias sociaux... En somme, si personne ne se rend sur la page de la boutique en ligne, elle ne générera aucune vente à coup sûr! Mettre en place une boutique en ligne implique donc de mettre en place une stratégie Web plus globale.



Mélissa Mercier, Herbes Orford



Le vin mousseux du Domaine Bergeville

### Étiquette Bar à vins

La soirée s'est conclue par un moment de réseautage fort apprécié des 25 producteurs présents. Christian Lavallée, propriétaire de l'Étiquette Bar à Vins, a charmé les palais avec des bouchées fabriquées à partir de produits de la région.

L'activité a été réalisée grâce à la participation financière du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, de la Fédération de l'UPA-Estrie et de Tourisme Cantons-de-l'Est.

## Transfert d'entreprise : bien identifier ses besoins

Yolande Lemire, conseillère senior, Centre de transfert d'entreprise du Québec – Estrie



Pour les cédants, envisager son retrait de l'entreprise agricole peut être menaçant. Cette étape est souvent synonyme du mot « fin ». Il semble que 80 % des propriétaires négligent la question d'un plan de relève.

Pourtant, planifier son retrait ou planifier un transfert devrait être un projet stimulant! Penser à se retirer de son entreprise ne représente pas nécessairement le retrait complet des activités quotidiennes de l'entreprise. Il faut changer cette vision.

Les cédants sont préoccupés par cette question. Ils se demandent comment le transfert s'inscrira dans la poursuite des opérations de leur entreprise. Ils se tournent souvent vers une ressource en qui ils ont confiance pour exposer leurs préoccupations. Ces échanges sont salutaires.

Outre le besoin de se faire accompagner pour la planification financière ou pour la transaction, les cédants auront besoin de support pour identifier leurs besoins, leurs attentes. Différentes questions sont soulevées par le professionnel qui les accompagne : que voulez-vous transférer? La direction ou la propriété? Quels sont vos besoins? Quelles sont vos intentions? Quel sera votre rôle? Est-ce que vous désirez poursuivre vos activités auprès de l'entreprise? D'autres questions concernent plus précisément la relève : est-ce que vous avez identifié une relève? Sinon, quel genre de relève serait prête à reprendre votre entreprise selon vous? Ces questions ne sont pas habituelles. Elles ne font pas partie du quotidien. Dans la plupart des cas, c'est la première fois qu'elles sont énoncées.

Un retrait de la vie de son entreprise, ça se prépare. Il faut prendre le temps de réfléchir, se faire accompagner et oser poser des questions et nommer ses préoccupations. La démarche peut s'avérer pénible et longue, mais cela peut aussi être un beau moment de réflexion visant à mieux projeter la réussite et la pérennité de l'entreprise. Après tout, l'objectif ultime d'un processus de transfert est bel et bien de permettre à une entreprise de poursuivre ses activités et son développement tout en permettant à une relève dynamique de vivre son rêve entrepreneurial.

Le Centre de transfert d'entreprise du Québec peut vous accompagner dans ce cheminement.

Contactez Yolande Lemire, au 819 432-1936 ou visitez le <https://ctequebec.com> pour vous renseigner.



***Pour réduire vos impôts,  
consultez les experts du SCF Estrie inc.***

***Nous sommes là pour répondre à vos besoins.***

- États financiers
- Choix de structure juridique (cie, senc, etc.)
- Fiscalité forestière et remboursement de taxes
- Service de paye pour les producteurs
- Tenue de livre et comptabilité
- Vente ou achat de ferme
- Planification fiscale
- Transfert de ferme
- Déclarations d'impôt
- Programmes Agri

***Vos spécialistes en agriculture et partenaires pour vos affaires***

**SCF ESTRIE INC.**  
*Société de comptables professionnels agréés*

Tél. 819 346-8908 [estrie@scfcpa.ca](mailto:estrie@scfcpa.ca)  
Édifice de l'UPA  
4300, boulevard Bourque, Sherbrooke, Québec J1N 2A6

# Souvenirs du 4<sup>e</sup> Gala Récolte du syndicalisme agricole et forestier de l'Estrie



Orford, le 21 janvier 2017



La présence de Marcel Groleau, président de l'UPA est toujours très apprécié. Merci pour votre discours inspirant.



Denis Hébert administrateur du Syndicat local de l'UPA de Coaticook et des Producteurs de lait de l'Estrie a dégourdi l'assistance avec son dynamique groupe *Project*.



Bravo au comité organisateur du gala composée de Brigitte Tardif, France Demers, Monia Grenier, Ghislain Lefebvre et François Roberge. Absente sur la photo : Lynne Martel-Bégin.

Rendez-vous pour un 5<sup>e</sup> gala dans 3 ans!